

SEANCE DU VENDREDI 17 AVRIL 2026 A 19 H 00

Nombre de Conseillers en exercice	11
présents	
ou représentés	11
votants	11
Pour	11
Contre	0
Abstention	0

N°17042026-004

Date de la convocation
03/04/2026

OBJET

VOTE DES TAUX
DE FISCALITE
DIRECTE LOCALE
POUR 2026

Le Maire

Nicolas JAFFEUX.
Signature et cachet

Le Secrétaire de séance,

Ludovic ESCARPA.
Signature et cachet

L'an deux mille vingt-six, le 17 avril à 19 Heures, en Mairie de VASSEL, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de M. JAFFEUX Nicolas, Maire de VASSEL.

Présents : Mmes CHADEYRAS Sylvie, MONIER Isabelle, LAFERRERE Céline, RIVIERE Céline, M. ANDRODIAS Jérôme, DUZELIER Cédric, ESCARPA Ludovic, JAFFEUX Nicolas, UHRY Damien
Absents (excusés) : Mme PALHEIRE Virginie, M. TROIS-VALETS Gilles
Procuration de Mme PALHEIRE Virginie à M. ESCARPA Ludovic
Procuration de M. TROIS-VALETS Gilles à M. DUZELIER Cédric

Secrétaire de séance : M. ESCARPA Ludovic

Monsieur le Maire rappelle que conformément aux dispositions de la loi n°80-10 du 10 janvier 1980 modifiée, le Conseil Municipal doit fixer pour l'année 2026 les taux d'imposition des trois taxes directes locales de la commune.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°80-10 du 10 janvier 1980 modifiée,

Vu le Code Général des Impôts et notamment les articles 1407 et suivants, 1636 B sexies et suivants, et 1639 A,

Vu la loi de finances pour 2026 n°2026-103 du 19 février 2026 et notamment l'article 116,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

1) de fixer les taux de fiscalité directe locale pour l'année 2026 de la manière suivante :

- Taux de taxe foncière sur les propriétés bâties : **34,00 %**
- Taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties : **109,88 %**
- Taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à la résidence principale : **11,00 %**

2) d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an ci-dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme.

Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le 05/05/2026
ID : 063-216304451-20260417-17042026004-BF